



www.sedlj.ca

# Le Synergique

Vos nouvelles  
syndicales

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

Volume 22 # 8 Le 19 mai 2023

J'aurais aimé que ce mot de la présidente soit au couleur du soleil de mai qui rayonne depuis quelques jours, mais le dépôt du projet de loi no 23 déposé le 3 mai dernier par le ministre Drainville m'amène à tenir des propos plutôt sombres et négatifs pour la profession enseignante. Ce projet de loi n'était pas attendu, et le ministre n'a jamais pris la peine de consulter ni notre fédération ni notre centrale pour connaître le point de vue des enseignantes et enseignants.

En effet, ce projet de loi, s'il est adopté tel que proposé, constitue un véritable recul pour les enseignantes et enseignants du Québec. D'abord parce qu'il vise à renforcer les pouvoirs du ministre, des centres de services scolaires et des directions à l'endroit du personnel enseignant, brimant ainsi de nombreux aspects de notre autonomie professionnelle. Parmi ces aspects, il y a la possibilité, pour les directions d'école et les CSS, de **décider à la place du personnel enseignant** quelles sont les formations qui doivent être suivies. Aussi, par la création d'un Institut national d'excellence en éducation, le projet de loi vient brimer l'autonomie des enseignantes et enseignants **dans le choix des approches pédagogiques**. La mission de l'Institut indique qu'il favoriserait des formations et des outils de transfert des connaissances qui mettent de l'avant les pratiques et les méthodes pédagogiques révélées efficaces par la recherche scientifique. Or, depuis son origine, l'Institut est soutenu par un courant particulier de la recherche, celui des données probantes et de l'école efficace, et pour les tenants de l'école efficace, la composition de la classe, la lourdeur de la tâche ne sont pas des données importantes. Les données probantes, ce sont essentiellement les pratiques et les méthodes qui devraient être utilisées en classe en tout temps, peu importe le type d'élèves qui se retrouvent dans la classe.

Soyons clairs, la Fédération des syndicats de l'enseignement soutient la recherche en éducation et sa diffusion; nos représentants sont impliqués dans le CRIRES et le CTREQ et travaillent en collaboration avec plusieurs autres centres de recherche. Mais en tant qu'enseignantes et enseignants, nous sommes formés pour choisir les méthodes pédagogiques les plus appropriées pour nos élèves, en fonction des programmes, du contexte d'apprentissage et des ressources disponibles.

Ce ne sont que quelques-uns des éléments à dénoncer dans ce projet de loi; vous retrouverez l'intégral en cliquant sur ce lien. Notre fédération, en collaboration avec notre centrale, est déjà à planifier une stratégie nous permettant de contrer les effets négatifs du PL 23 sur le personnel enseignant, et **nous aurons besoin de chacune et chacun de vous!** Il est urgent de rendre la profession plus attractive et de maintenir en poste les personnes en exercice; c'est une valorisation de la profession enseignante dont nous avons besoin, et celle-ci passe, entre autres, par le respect de notre autonomie professionnelle et de notre expertise.

Parallèlement à ce dossier, la négociation nationale se poursuit, nous continuons les actions de visibilité, n'oubliez pas de vous inscrire à la manifestation nationale du 10 juin prochain, à bientôt

Nicole Emond, présidente

## CONCOURS FSE « MA PLUS BELLE HISTOIRE... »

Pour une 20<sup>e</sup> édition, la FSE a lancé son concours « Ma plus belle histoire » destiné aux élèves qui fréquentent un Centre de formation générale aux Adultes (CFG). C'est avec fierté que nous avons appris que le texte d'une élève du CFG De La Jonquière a été sélectionné parmi plus de 400 textes pour être publié dans le recueil national. Il s'agit de Jacqueline Bédard qui a écrit le texte « La mystérieuse neige rose » avec le soutien de l'équipe enseignante, soit Mmes Cindy Lavoie, Catherine Jammes, Isabelle Coulombe, Sabrina Dallaire, Sabrina Giroux-Bergeron, et M. Nicolas Carpentier. Félicitations aux 13 participants et bravo à l'équipe enseignante pour l'excellent travail et le soutien apporté aux participants!

## Les baisses d'impôt, une fausse bonne idée!

Lors du dépôt du budget, le 21 mars dernier, le parti de François Legault a annoncé que la première tranche de revenus, de 17 000 \$ à 49 000 \$, sera dorénavant imposée à 14 % au lieu de 15 % et les revenus de 49 000 \$ à 99 000 \$ à 19 % au lieu de 20 %. Ces baisses d'impôt représenteront une réduction des revenus de l'État de près de 1,8 milliard \$ par année, une décision qui ne sera pas exempte de conséquences. Cette baisse se fait au détriment de notre capacité d'offrir des services publics à la hauteur de nos besoins. À quoi correspond 1,8 milliard ? Cela représente environ 20 000 à 22 000 employés de plus dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ou plus de 135 000 places en CPE ou en milieu familial. En résumé, baisser les impôts est en fait le meilleur moyen de s'assurer de diminuer la taille de l'état et donc les services offerts à la population.

Il existe tellement d'autres mesures que le gouvernement pourrait mettre de l'avant pour soulager les ménages à très faibles revenus, soit ceux qui ne paient pas d'impôt malgré le fait qu'ils optent les plus affectés par la hausse des prix.

## Nouvel outil pour les personnes ayant un PAE

Vous avez certainement reçu dans les derniers jours un courriel dans votre boîte courriel personnelle ou professionnelle provenant de Life Works vous invitant à télécharger l'application du même nom et à vous connecter sur cette plateforme avec votre identifiant, qui correspond au numéro de certificat de votre police d'assurance. Il ne s'agissait pas d'un courriel d'hameçonnage.

Au 1er mai 2023, à la suite du changement de fournisseur du Programme d'aide aux employés (PAE), d'Optima Santé globale à Life Works, un nouvel outil a été élaboré vous donnant accès à une multitude de contenus et de ressources portant sur le mieux-être, soit la santé physique, psychologique et même financière. Vous y trouverez des balados, des capsules vidéo, des articles, etc. Cette application que vous pouvez personnaliser selon vos besoins se veut un outil supplémentaire de soutien pour toute personne en ressentant le besoin. Une ligne d'aide et une option de clavardage sont en tout temps disponibles en toute confidentialité via l'application. Cet outil est optionnel et indépendant des services déjà offerts par le PAE.

## Programme de reconnaissance pour les membres

Le programme reconnaissance - Membre d'une classe à part vise à mettre en lumière nos membres du personnel de l'éducation et reconnaître l'importante place qu'il occupe dans notre société. Il se déroulera jusqu'au **17 novembre 2023** inclusivement et au total 50 000 \$ en prix sont à gagner tout au long de l'année.

Le concours s'adresse à celles et ceux qui travaillent activement dans le milieu scolaire ou de la petite enfance, étudient dans ces domaines ou en sont retraitées ou retraités.

### Pour participer :

Il s'agit simplement de remplir le court formulaire en ligne :

[caisseeducation.ca/reconnaissance](https://caisseeducation.ca/reconnaissance)

# BABILLARD

### DATES D'AFFECTATION

**29, 30 et 31 mai :**  
Affectation pour le secteur jeune (primaire et secondaire).

**31 mai :**  
Affectation pour la formation professionnelle et la formation générale aux adultes.

### NÉGOCIATION 2023

**EMBARQUE DANS L'BUS OU EMBARQUE DANS L'CHAR!**

*Grande manifestation enseignante à Québec*  
**SAMEDI LE 10 JUIN 2023**  
*en appui à notre équipe de négociation, inscrivez-vous!*

## Programme de Culture et citoyenneté québécoise

À la suite de nombreuses représentations des représentants de notre fédération (FSE-CSQ), l'implantation du programme *Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)*, qui remplacera celui d'*Éthique et de culture religieuse (ECR)*, a été reportée en 2024-2025. Le projet de règlement, qui est toujours à l'étude, propose une implantation facultative pour la rentrée scolaire 2023.

Le 12 mai dernier, le ministère a confirmé aux directeurs généraux des CSS qu'un plan de formation et d'accompagnement sera déployé tout au long de l'année scolaire 2023-2024 pour l'ensemble du réseau scolaire ; ce plan sera diffusé d'ici la fin de la présente année scolaire.

De plus, dans le contexte de l'implantation facultative du CCQ pour l'année 2023-2024, selon le projet de règlement à l'étude, chaque milieu pourra décider lequel des programmes ECR ou CCQ sera enseigné en 2023-2024 ; les codes de cours correspondant au choix de matières seront disponibles pour la rentrée 2023-2024. Il est important de rappeler qu'il appartient au conseil d'établissement d'approuver les grilles-matières, ces grilles-matières devant être élaborées avec la participation des enseignantes et enseignants.



Équipe des rédacteurs :  
Nicole, Claude et Marie-Line

Pour nous joindre : 418 695-1609 ou visitez [www.sedlj.ca](http://www.sedlj.ca)

**Programme de reconnaissance**  
**« Membre d'une classe à part »**



**50 000 \$ pour vous faire briller!**  
À gagner : 40 prix de 1 000 \$ et 20 prix de 500 \$  
Participez d'ici le 17 novembre 2023.

Inscription et règlement